



EXTRAIT DU

RAPPORT
ANNUEL

2014

Service public de collecte et de traitement des déchets

Commune - ARAMON

SMICTOM Rhône-Garrigues
Chemin Communal des Sableyes
30400 VILLENEUVEZ LEZ AVIGNON

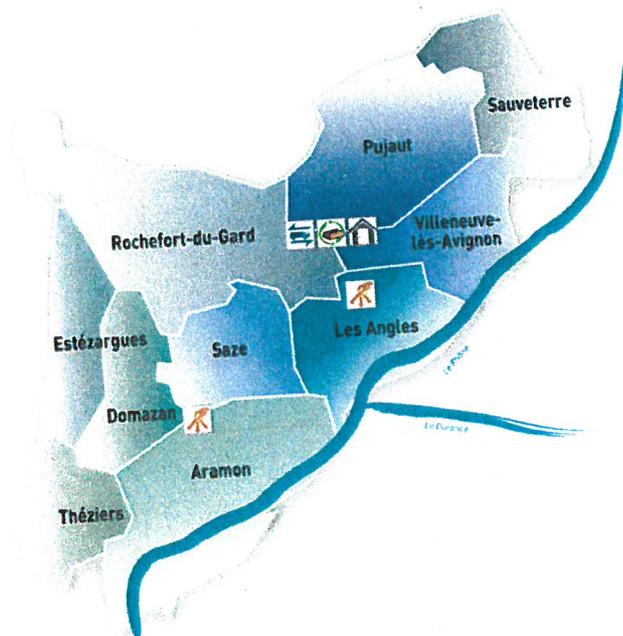
Téléphone : 04.90.15.17.80 Fax : 04.90.15.17.81
Courriel : contact@smictomrhonegarrigues.fr

www.smictom-rhonegarrigues.fr

SOMMAIRE

1. Présentation du service de collecte des déchets.....	2
2. Descriptif de collectes des collectes en porte à porte.....	3
3. Descriptif de collectes des collectes en point d'apport volontaire.....	3
4. Rendement des collectes en Kg/hab./an de la commune.....	3
5. Le transfert, le transport et le traitement des déchets.....	4
▪ Pour les collectes en porte à porte :.....	4
▪ Pour les collectes en apport volontaire :.....	4
6. Comparaison des résultats de collectes du syndicat (en Kg/hab./an).....	5
7. Les déchèteries.....	5
8. Autres collectes spécifiques :.....	6
▪ Les textiles (en apport volontaire).....	6
▪ Les encombrants (sur rendez-vous).....	6
9. Bilan général des tonnes traitées par le syndicat en 2014.....	6

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) Rhône-Garrigues est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe 10 communes du Gard :



➔ 6 communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon :
Les Angles, Pujaut, Rochefort du Gard, Sauveterre, Saze et Villeneuve lez Avignon

➔ 4 communes adhérentes à la Communauté de Communes du Pont du Gard :
Aramon, Domazan, Estézargues et Théziers

L'ensemble de la population des communes a accès aux services de collectes des déchets et aux 3 déchèteries intercommunales, soit environ 43 000 habitants. La Superficie totale du territoire est de 184,64 Km².

Les équipements du Syndicat sont :

- 3 déchèteries intercommunales,
- 1 quai de transfert,
- 1 plateforme de compostage.

1. Présentation du service de collecte des déchets

Collectes en porte à porte : Les ordures ménagères résiduelles (OMR) + les emballages ménagers recyclables (EMR) et la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM)

Collectes en points d'apport volontaire : les Papiers et le Verre

COLLECTES EN PORTE À PORTE - P.A.P

→ LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (O.M.R.) :

- Collecte 1 fois par semaine en bacs individuels dans l'habitat pavillonnaire.
- Collecte 2 fois par semaine pour la commune de Sauveterre.
- Collecte 2 fois par semaine en sacs dans les centres anciens.
- Collecte 2 fois par semaine pour les habitats collectifs.



→ LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES (E.M.R.) :

- Collecte 1 fois tous les 15 jours en bacs individuels dans l'habitat pavillonnaire.
- Collecte 1 fois par semaine pour la commune de Sauveterre.
- Collecte 1 fois par semaine en sacs dans les centres anciens.
- Collecte 1 fois par semaine pour les habitats collectifs.

→ LA FRACTION FERMENTESCIBLE DES ORDURES MÉNAGÈRES (F.F.O.M.) :

- Collecte 1 fois par semaine en bacs individuels dans l'habitat pavillonnaire.
- Une collecte supplémentaire hebdomadaire de juin à mi-octobre.
- Pas de collecte dans les centres anciens ni dans les habitats collectifs ni sur la commune de Sauveterre.

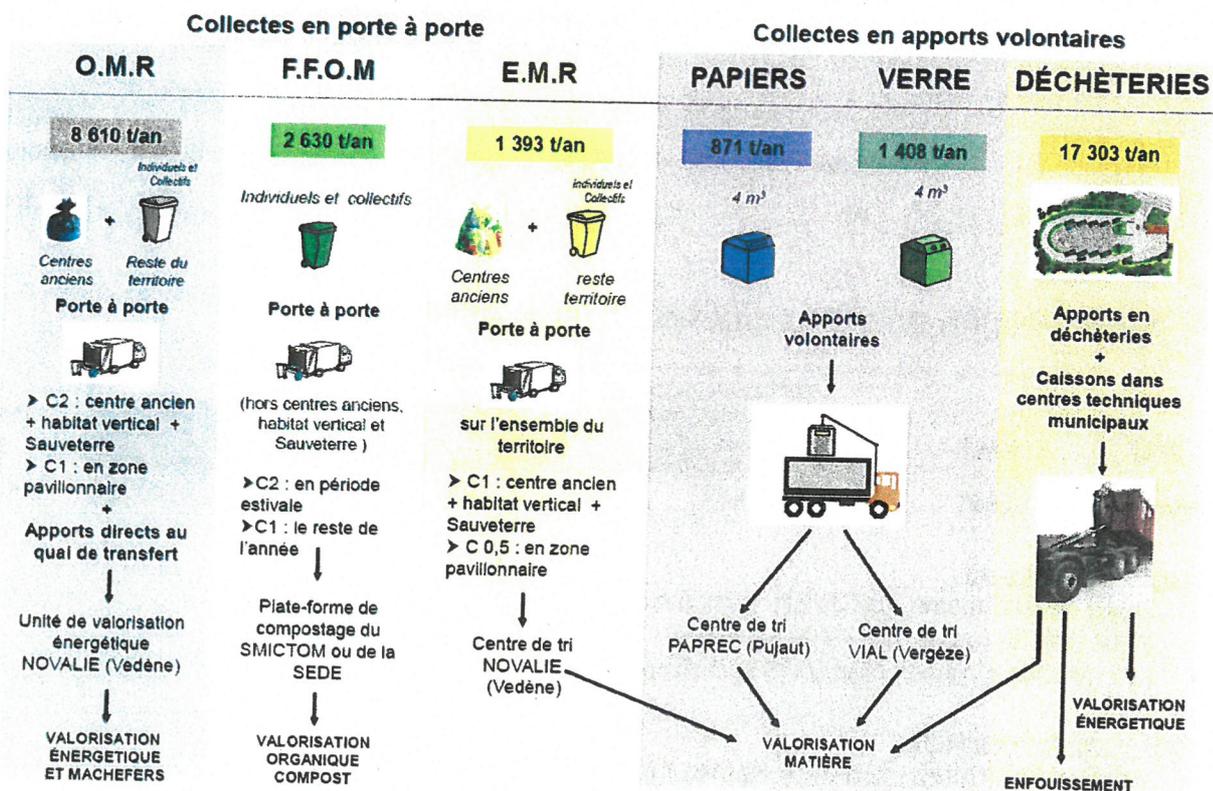
COLLECTES EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE - P.A.V



→ Les papiers : Collecte environ 3 fois par mois.

→ Le verre : Collecte environ 3 fois par mois.

Schéma global de collecte des déchets 2014



2. Descriptif de collectes des collectes en porte à porte

La société Véolia Propreté assure la collecte en porte à porte des 3 flux (O.M.R + E.M.R + F.F.O.M) des déchets ménagers sur 9 communes du territoire. En 2014, seule la commune de Sauveterre est collectée par la société Sitasud (groupe Suez) avec des fréquences de collectes différentes.

Fréquences de collectes / semaine :

		O.M.R	E.M.R	F.F.O.M
Aramon - Domazan - Estézargues - Les Angles - Pujaut - Rochefort du G. - Saze - Théziers - Villeneuve Lez A.	Collectes réalisées par Véolia propreté	Habitat pavillonnaire C 1	C 0,5	C1 et C2 en été
		Habitats collectifs C 2	C 1	-
		Centre ancien C 2	C 1	-
Sauveterre	Collectes réalisées par Sitasud	Habitat pavillonnaire C 2	C 1	-
		Centre ancien C 2	C 1	-

Chaque bac mis en place sur le territoire est équipé d'une puce permettant l'identification du bac lors de sa présentation au service de collecte. La société Plastic Omnium assure les livraisons et maintenances des bacs.

Pour les usagers qui ne peuvent stocker par manque de place des bacs individuels, des sacs noirs et jaunes transparents sont fournis par le SMICTOM via une distribution dans les mairies.

45 973 bacs sont en service sur l'ensemble du territoire du syndicat, dont 3 783 pour la commune d'Aramon.

3. Descriptif de collectes des collectes en point d'apport volontaire

119 points d'apport volontaire sont répartis sur l'ensemble du territoire. Chacun de ces points comporte des colonnes de tri des papiers et/ou du verre, ce qui représente un total de 242 colonnes. Cela représente en moyenne : 1 PAV pour 368 habitants.

Aramon dispose de 15 points d'apport volontaire
soit 1 PAV pour 263 habitants (sur la base de 3951 habitants – pop° DGF).

	PAPIERS			VERRE			total Nb colonnes
	aériennes	enterrées	TOTAL	aériennes	enterrées	TOTAL	
ARAMON	16	-	16	19	-	19	35

4. Rendement des collectes en Kg/hab./an de la commune

2014	Déchets recyclables					O.M.R	TOTAL	PERF. DE TRI
	E.M.R	F.F.O.M	VERRE	PAPIERS	TOTAL TRI			
ARAMON	34,06	66,53	38,97	18,45	158,01	215,15	373,16	42,34%

Collectes en porte à porte :

- O.M.R : 850,05 tonnes, soit 215,15 Kg/hab./an
- E.M.R : 134,56 tonnes, soit 34,06 Kg/hab./an
- F.F.O.M : 262,85 tonnes, soit 66,53 Kg/hab./an

Collectes en apport volontaire :

- VERRE : 153,99 tonnes, soit 38,97 Kg/hab./an
- PAPIERS : 72,90 tonnes, soit 18,45 Kg/hab./an

5. Le transfert, le transport et le traitement des déchets

Pour les collectes en porte à porte :

Le SMICTOM est propriétaire depuis 1975 de 25 000 m² d'un terrain sur la commune de Villeneuve Lez Avignon, appelé plus communément : site Sableyes « Unité de transfert /compostage ». Sur ce site (en plus de la présence d'une plateforme de compostage et des bureaux du SMICTOM) un quai de transfert est en activité.

Ce dernier réceptionne l'ensemble déchets collectés en porte à porte (O.M.R + E.M.R + F.F.O.M) mais aussi des déchets amenés directement par des agents de services publics : mairies, DGAIF, DIRMED, etc., pour des dépôts de déchets verts et d'O.M.R seulement. Les déchets verts réceptionnés dans nos trois déchèteries sont transférés en partie sur ce site.

- Les O.M.R après collectes, sont déchargés dans une trémie et tombent dans une semi à fond mouvant. Elles sont ainsi transportées à l'unité de valorisation énergétique de Vedène (société Novalie).

La valorisation énergétique est un mode de traitement qui exploite le potentiel d'énergie contenu dans les déchets qui ne peuvent faire l'objet d'une valorisation matière (recyclage ou compostage). Il existe plusieurs formes de valorisation énergétique : Novalie utilise le procédé d'incinération avec récupération de chaleur pour transformation de celle-ci en électricité. Cette unité compte 4 lignes d'incinération pouvant accueillir 205 400 tonnes par an et bénéficie de la norme ISO 14001. Pour l'année 2014, cette unité de valorisation a traité en totalité 177 130 tonnes.

En 2014, le Smictom représente 4,20 % de ce tonnage avec 8 938 tonnes.

- Les E.M.R après collectes, sont déchargés dans une trémie et tombent dans une semi à fond mouvant. Ils sont ainsi transportés au centre de tri de Vedène (société Novergie). Après un tri plus approfondi par « matière » les emballages (mis en balle) sont expédiés dans leur propre filière de recyclage. Ils bénéficient donc d'une valorisation matière. Les refus (erreurs de tri commises par les habitants) issus de ce tri repartent dans l'unité de valorisation énergétique.

En 2014, le centre de tri a réceptionné 1 359 tonnes d'emballages du Smictom. Sur ce tonnage, 350 tonnes ont été de « refus », soit un peu plus de 25%.

- La F.F.O.M après collectes, est déchargée dans un box spécial prévu à cet effet sur la plateforme de compostage. Mélangée aux déchets verts récupérés en partie sur les déchèteries, elle servira à la production de compost sur notre site. Elle bénéficie donc d'une valorisation organique. La plateforme de compostage du Smictom bénéficie de la norme NFU 44-051.

En 2014, la plateforme de compostage du Smictom a réceptionné 4 405 tonnes de déchets biodégradables : 2 630 tonnes de FFOM et 1 775 de déchets verts.

2 321 tonnes ont été traitées directement sur le site et ont permis de produire 1 081 tonnes de compost à la norme NFU 44-051.

2 218 tonnes ont été évacuées sur la plateforme de compostage de la SEDE (basée à Tarascon) et ont permis de produire 3 124 tonnes de compost à la norme NFU 44-095 (ajout des boues des stations d'épuration).

En totalité, c'est 4 205 tonnes de compost qui ont pu être produits grâce aux collectes des déchets biodégradables du syndicat.

Pour les collectes en apport volontaire :

Les 2 flux (verre + papiers) sont collectés en semi-remorque par la société VIAL

- Le verre est amené au centre de tri de la société VIAL situé à Vergèze. Après extraction des refus et un tri par « couleurs », le verre est concassé (calcin). Il est ensuite acheminé à la Verrerie du Languedoc (situé également à Vergèze) pour y être fondu en nouvelles bouteilles. Il bénéficie donc d'une valorisation matière.

En 2014, 1 408 tonnes de verre ont été collectées et traitées. (Dont le tonnage d'Aramon qui est de 154 tonnes).

- Les Papiers sont amenés au centre de tri PAPREC situé à Pujaut. Après un tri (extraction des refus et tri par type de papier), les papiers (mis en balle) sont transportés chez des papetiers. Ils bénéficient donc d'une valorisation matière.

En 2014, 871 tonnes de papiers ont été collectées. (Dont le tonnage d'Aramon qui est de 73 tonnes).

Sur ces 871 tonnes collectées, un peu plus de 6 tonnes ont été des refus de tri. Les refus de tri sont repartis vers l'unité de valorisation énergétique de Vedène. Donc, 864 tonnes de papiers ont été recyclées.

6. Comparaison des résultats de collectes du syndicat (en Kg/hab./an)

FLUX	comparaison (chiffre Sinoé - Ademe 2013)			
	SMICTOM 2014	Département	Région	France
O.M.R	196,79	285,00	299,00	268,00
TOTAL NON RECYCLABLE	196,79	285,00	299,00	268,00
E.M.R	31,85	44,00	55,00	47,00
J.R.M*	19,90	51,75	55,00	47,00
F.F.O.M	62,73	4,00	6,00	18,00
VERRE	32,18	25,00	28,00	29,00
TOTAL RECYCLABLES	146,66	73,00	89,00	94,00
TOTAL GÉNÉRAL	343,45	358,00	388,00	362,00

* JRM collectés en PAP + dans bac jaune

perf. de tri	42,70%	20,39%	22,94%	25,97%
--------------	--------	--------	--------	--------

Objectifs définis par le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PDPGDND) :
 En 2019 : 355 Kg/hab./an et en 2025 : 335 Kg/hab./an Objectifs 2019 atteint !

7. Les déchèteries

Le SMICTOM possède 3 déchèteries. L'exploitation de ces dernières a été confié à des entreprises privées. En 2014, celles des Angles et d'Aramon sont exploitées par la société Véolia et celle de Sauveterre par la société Paprec.

La présentation d'une carte d'accès est obligatoire. Pour les particuliers, les dépôts sont gratuits. Pour les professionnels, les dépôts sont payants dès le 1^{er} m³.

	adresse	ouverture	horaires	accès aux professionnels
LES ANGLÉS	Ch. du Pigonelier / Rd point du Leclerc / accès pompiers	du lundi au samedi inclus	8h30 - 11h45 14h00 - 17h15	oui
ARAMON	Lieu-dit Beauvallon / Limite Domazan	du lundi au samedi inclus	8h30 - 11h45 14h00 - 17h15	oui
SAUVETERRE	RD 980 / après le hameau de four en direction d'Avignon	lundi matin mercredi et samedi	9h00 - 12h00 9h00 - 12h00 14h00-17h00 (18h en été)	non

Déchets acceptés sur les 3 déchèteries :

BOIS
 PILETTES
 CAQUETS
 PLANCHES
 CONTREPLAQUE
 BORDS DE CHARPENTE
 PORTES
 MOULURES EN BOIS

DÉCHETS VERTS
 BRANCHAGES
 TAILLES
 ÉLAGAGES

DÉBLAIS ET GRAVATS
 CALLOUX
 BÉTON
 CIMENT
 PARPAINGS
 CARRELAGES
 ARDOISE
 DÉBLAIS

MÉTAUX
 TOUS TYPES DE MÉTAUX

INCINÉRABLES
 PLASTIQUES
 TISSUS
 CAOUTCHOUC
 PVC
 CARTONS
 BOULLES

ENCOMBRANTS
 MOULURES
 LITÈRE
 PLATRE
 ISOLANTE
 MOquette
 VERRE
 (hors verre)

CARTONS
 CARTONS PROPRES
 PLUS
 ET APLATS

PILES ET ACCUMULATEURS
BATTERIES
DÉCHETS D'IMPRESSES SPÉCIFIQUES (DIS)
BEE
HUILES DE VÉHICULE
JOURNAUX / REVUES
VERRES
TEXTILES

Déchets refusés : Pneumatiques – Produits radioactifs ou explosifs – Ordures ménagères – Déchets d'amiante – Déchets d'activités de soins à risques infectieux – Cadavres d'animaux – cuve fioul non dégazée – huile friture.

17 303 tonnes de déchets ont été collectés en déchèteries sur l'année 2014.

93 % de ces tonnages ont été valorisés

VALORISATION MATIÈRE + ORGANIQUE	82,15%	92,68%
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	10,52%	
SANS VALORISATION	7,32%	

Objectifs définis par le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PDPGDND) sur le taux de valorisation à atteindre : En 2019 : 75 % et en 2025 : 80 %

Objectifs 2025 atteint !

8. Autres collectes spécifiques :

▪ Les textiles (en apport volontaire)

29 points d'apport volontaire pour les textiles, le linge et les chaussures usagés sont répartis sur le territoire du syndicat. Sur l'année 2014 : 174,20 tonnes de « textiles » ont été collectées, soit une moyenne de 3,98 Kg/hab./an.

Le Relais Provence, entreprise à but socio-économique, membre du groupe Emmaüs France, a été retenu par marché public pour la mise en place des colonnes, la collecte de ces dernières et la valorisation des textiles, linge de maison et chaussures ainsi récupérés.

	Nb de colonnes	Kg collectés	ratio Kg/hab./an
ARAMON	4	20 419	5,17

▪ Les encombrants (sur rendez-vous)

Ce service est réservé aux particuliers n'ayant pas la possibilité de transporter leurs déchets encombrants dans les déchèteries. Cette prestation à domicile a été déléguée à la société Véolia Propreté.

En totalité sur le territoire du Smictom en 2014 : 1 969 rendez-vous ont été pris pour un total de 4 167 objets récupérés.

Pour Aramon 204 rendez-vous ont été pris. La fréquence de collecte sur la commune est d'une fois par semaine.

9. Bilan général des tonnes traitées par le syndicat en 2014

	tonnes	Représentation en pourcentage	
Valorisation Matières	14 168,36	46,61%	95,83 % du tonnage est valorisé !
Valorisation Énergétique	10 758,76	35,39 %	
Valorisation Organique	4 204,82	13,83 %	
total tonnes valorisées	29 131,94		
Sans valorisation	1 267,27	4,17 %	
total général	30 399,21		

Objectifs définis par le Grenelle de l'Environnement :

En 2012	35%
En 2015	45%
En 2020	50%



Des déchets collectés doivent être orientés vers les valorisations matières et organiques.

Type de Valorisation	Général		Hors gravats et DEEE		
	Smictom 2014	Ademe	Smictom 2014	Département 2011	Ademe
Valorisation Matières	46,61%	19%	31%	20%	19%
Valorisation Organique	13,83 %	5%	18%	15%	4%
total selon objectif Grenelle	60%	24%	49%	35,5%	23%
Valorisation Énergétique	35,39%	38%	46%	29%	43%
Sans valorisation	4,17 %	39%	5%	36%	35%

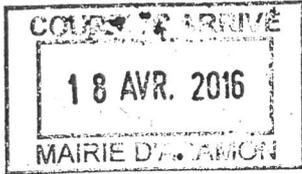
Objectifs 2020 atteint !

21/11/2016
J.C. Noël
J. N. Noël

Haïre
ST
75

Villeneuve lez Avignon, le

26 Novembre 2015



Mesdames et Messieurs les Maires
Des 10 communes adhérentes
Au SMICTOM Rhône-Garrigues

Objet : Bilan annuel 2014

Mesdames et Messieurs les Maires, chers collègues,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le bilan 2014 de l'activité de notre syndicat intercommunal.

De plus, nous vous transmettons l'extrait de ce rapport adapté à votre commune. Ce document peut vous être utile pour votre communication et le plan local d'urbanisme.

Pour toutes questions, je vous invite à prendre contact avec les services du SMICTOM Rhône Garrigues.

Je vous prie de croire, Madame et Messieurs les Maires, chers collègues à l'assurance de mes salutations les plus cordiales.



F. mitié
Le Président,

Georges BEL

Pièce jointe :

- 1 bilan annuel 2014,
- 1 extrait du bilan annuel adapté à votre commune.

Copie pour information : aux délégués de votre commune.

